

Culture et Patrimoine - Attributions de subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif «d'aide aux émergences»

M. MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2006, des moyens financiers ont été attribués à des porteurs de projet relevant du dispositif d'aide aux «émergences».

Dans la continuité de ces premiers versements, des compléments d'attributions sont aujourd'hui proposés pour les projets suivants :

- Frédéric Morel, Association «La Grosse Galette» (Musiques actuelles) :

L'aide initiale a permis à Frédéric Morel d'amorcer son travail de résidence avec Vincent Courtois (membre de l'Orchestre National de Jazz), suivi d'une diffusion au Cylindre, le 10 novembre, puis en Région Franche-Comté. Ce soutien complémentaire permettra de prolonger l'expérimentation musicale, mélange de musiques actuelles (free-jazz, jazz, rock, funk) et de musiques contemporaines, d'envisager les suites du concert par une recherche de diffusion nationale. Elle contribuera également à fortifier la structuration administrative du projet dans un esprit de professionnalisation.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention complémentaire de **3 000 €** à l'association «La Grosse Galette».

- Eun Ok Choï, Compagnie Chum & Sum (Danse contemporaine) :

Après un passage remarqué en 2003 aux Rencontres Jeune Création avec son spectacle intitulé «*La Foire aux identités*», chorégraphie contemporaine pour douze danseurs et cinq musiciens, cette jeune artiste d'origine coréenne a prolongé à la fois sa formation et son parcours de création dans le milieu culturel régional et au-delà.

Son travail s'est enrichi de la rencontre de chorégraphes et d'artistes reconnus (formations au Centre de Recherche et Chorégraphique de la Fondation Royaumont dirigé par Susan Buirge, Sosana Marselino du CCN Mulhouse, Lê Quan Ninh...).

Eun Ok Choï travaille actuellement sur les rapports entre l'espace et ses paradoxes avec son projet «Trois pièces» qui sera présenté en trois temps.

La présentation publique de la première partie a eu lieu en juin 2006 lors du Festival «Danzfestival» au Luxembourg, projet pour lequel Eun Ok Choï a obtenu un soutien financier de l'Arts Concil en Corée.

Il est proposé d'attribuer une subvention globale de **4 000 €** pour la réalisation des étapes suivantes de cette création.

- Isabelle Zammit, Compagnie «Minette bouclette» (Théâtre) :

Après une formation théâtrale au centre de rencontre de Besançon, Isabelle Zammit s'oriente essentiellement vers des spectacles alliant théâtre et musique et des propositions tournées principalement vers le jeune public. Elle change aujourd'hui de registre et travaille en collaboration avec Mohamed Guellati à une création théâtrale autour du monologue de Jean Cocteau «La voix humaine».

Il est proposé d'apporter une aide de **4 000 €** à l'association «Minette Bouclette» pour la réalisation de cette nouvelle création.

- Compagnie «Le Petit maximum» (Cirque, Théâtre, Danse) :

Cette jeune compagnie a été créée en 2005 par Valérie Guyot, jongleuse, et par Xavier Martin, percussionniste, dans une volonté d'exploration du métissage des arts du cirque, de la musique et du théâtre. Elle a réalisé son premier spectacle «Oui mais je...» créé aux Rencontres Jeune Création 2005 et programmé à «Chalon dans la rue», à l'été 2006.

La compagnie prolonge actuellement sa recherche artistique, toujours dans un souci d'interdisciplinarité en y associant des regards professionnels (Patrice Antonino, comédiens du Pudding théâtre et artistes de la Salamandre...).

Il est proposé une première aide de **1 000 €** à l'association «Le Petit maximum» pour prolonger sa recherche artistique et engager une structuration de la compagnie.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **12 000 €** sera prélevée au chapitre 65.33/6574 CS 41010.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur les propositions d'attribution de subvention suivantes :

- Association «La Grosse Galette» : 3 000 €
- Compagnie Chum & Sum : 4 000 €
- Compagnie «Minette bouclette» : 4 000 €
- Compagnie «Le Petit maximum» : 1 000 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2006.